

AVANT-PROPOS

Ce volume s'inscrit dans la suite des recherches effectuées dans le cadre des séminaires organisés à l'intention des doctorants et d'autres chercheurs de la Faculté de Droit de l'Université de Lubumbashi avec la collaboration de la Fondation Konrad Adenauer. Mais à la différence des éditions précédentes, celui-ci présente les travaux du Séminaire qui s'est tenu le jeudi 23 et vendredi 24 février 2023, à Lubumbashi sur le thème « « l'Etat de Droit en République Démocratique du Congo et la protection de l'environnement ». Les réflexions sont orientées dans les deux directions: d'une part, *les investissements et relations du travail et d'autre part, la protection de l'environnement et les droits de l'homme.*

Dans le premier axe de réflexion, MUMBA KAKUDJI Martial, MWANZA WA KALOMBO Claude et TUMBA KAJA Rose décortiquent la question du non-respect de la législation en matière du travail journalier en RDC et MFUNGI MUNGANGA Anatole Angelo, explique la Problématique de la rémunération des agents par les entreprises chinoises implantées en RDC. NKUMISONGO Robert a fait une étude analytique du cadre juridique et des réalités des investissements miniers chinois et la politique d'emploi, dans le même ordre d'idées, MFUAMBA MULUMBA Isidore, MADJALIWA SILIMU et ETAMBAKONGA OMANGA Gaston se sont intéressés au Cadre juridique ainsi que les réalités de l'industrie de fabrication des batteries en RDC et son impact sur l'économie minière africaine.

Dans le deuxième axe de réflexion relative à la protection de l'environnement KALALA ILUNGA MULUMBA Matthias et BULABULA Patrick ont expliqué la base juridique et proposé les perspectives pour la Gestion de l'environnement lushois par le gouvernement provincial du Haut Katanga; MWENZE MINZA Martin et MUMBA KAKUDJI Martial pour leur part, ont analysé le Cadre juridique et les réalités de l'intervention de l'Etat congolais dans la lutte contre la coupe du bois rouge. A leur tour, SANGA MULOPWE Chris, MULUNDA KABUNDA Roger et Patrice TAKOSOLA LUKUKE ont analysé la question de la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable 13 en République Démocratique du Congo dans le cadre du changement climatique. Toujours dans l'axe de la protection de l'environnement, MWAPE NGOSA Valentin et SIMBI YUMBA Véronique ont d'une part, traité la question de la déforestation et conséquence environnementale. Un enjeu juridique pour la conservation de la nature en RDC, d'autre part, l'essai critique du cadre légal du Code forestier en RDC. Cas des forêts claires de Miombo dans le Haut Katanga. Pour finir, KAPYA KABESA Jean Salem s'est préoccupé de la question relative aux droits des peuples autochtones, pluralisme juridique et reconnaissance des droits ancestraux en RDC.

Il y a lieu de noter que ces scientifiques dont la plupart sont non seulement chercheurs mais aussi et surtout praticiens maîtrisent bien les questions abordées par ce volume.

Pour finir, les participants réitèrent leur reconnaissance à l'endroit de leurs encadreurs parmi lesquels le Professeur Dr. KALALA ILUNGA Matthiesen, le Professeur NGOY

NDJIBU Laurent, le Professeur MUTONWA KALOMBE Jean-Marc Pacifique et le Professeur MUMBA KAKUDJI Martial de l'Université de Lubumbashi en RDC d'une part, et le Professeur Dr Hartmut Hamann, de Freie Universität Berlin en Allemagne d'autre part. Qu'ils s'en trouvent amplement et généreusement remerciés, et, avec eux, toute la Fondation Konrad Adenauer.

Aussi, faut-il rappeler ici que les analyses et avis divers contenus dans ce volume n'engagent que la responsabilité personnelle de leurs auteurs et donc nullement et d'aucune manière les responsables du programme, moins encore la Fondation Konrad Adenauer. Nos voeux demeurent le même : la continuité, la réussite du programme et l'amélioration de la qualité des études proposées.

KALALA ILUNGA Matthiesen

NGOY NDJIBU Laurent

MUMBA KAKUDJI Martial

Hartmut Hamann